

ASSOCIATION FORESTIERE DE LA VALLEE DE LA WEISS

Président : Monsieur Yves LAURENT – La Queue de l'A – 68240 FRELAND

BULLETIN D'ADHESION 2025

Pour les propriétaires possédant une surface supérieure ou égale à 10 hectares

Je soussigné, Mme – M. : _____

Adresse : _____

Code Postal : _____ COMMUNE : _____

Téléphone :

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

 Portable :

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

Courriel : _____ @ _____

ATTENTION, la plupart des envois se font maintenant par mail.

1. Demande l'adhésion :

- ✓ A l'Association Forestière de la Vallée de la Weiss. Cette adhésion permet également d'être aussi membre de la Fédération régionale des associations forestières : Forestiers d'Alsace.
- ✓ Au Syndicat FRANSYLVA Alsace qui me fera bénéficier de l'Assurance Responsabilité Civile de groupe (GROUPAMA FORETS ASSURANCES).

2. Déclare pour l'année 2025, les surfaces de parcelles boisées ci-après :

COMMUNE	SURFACE PAR COMMUNE (en ha)
TOTAL DE LA SURFACE	

IMPORTANT : Pour l'assurance responsabilité civile et la défense « recours-conseil » couvrant votre propriété, GROUPAMA demande impérativement :

- ✓ Le nom exact du propriétaire légal (personne physique, S.C.I., Groupement Forestier...).
- ✓ La surface boisée totale pour chaque commune, sans quoi la couverture du risque n'est pas possible.

3. Paye ma cotisation en fonction de la tranche de surface ci-dessous :

Tranche de surface	Cotisations Association	Cotisation Forestiers d'Alsace	Assurance responsabilité civile et cotisation Syndicale ⁽¹⁾	Cotisation Totale (en €)
de 10,00 à 24,99 ha	15,00 €	2,00 €	$4 \text{ €} + (1,72 \text{ €} \times \text{ha}) = \text{€}$	$21 \text{ €} + (1,72 \text{ €} \times \text{ha}) = \text{€}$
de 25,00 à 99,99 ha	30,00 €	2,00 €	$4 \text{ €} + (1,72 \text{ €} \times \text{ha}) = \text{€}$	$36 \text{ €} + (1,72 \text{ €} \times \text{ha}) = \text{€}$
Plus de 99,99 ha	40,00 €	2,00 €	$4 \text{ €} + (1,72 \text{ €} \times \text{ha}) = \text{€}$	$46 \text{ €} + (1,72 \text{ €} \times \text{ha}) = \text{€}$

⁽¹⁾ Assurance Responsabilité Civile : $4 \text{ €} + 0,32 \text{ €}/\text{Ha}$ pour le propriétaire exploitant et cotisation de $1,40 \text{ €}/\text{Ha}$ pour le Syndicat des Forestiers Privés d'Alsace. Cette adhésion par le biais de l'association est exonérée des frais fixes de 7,00 €.

Avec un chèque bancaire de _____ € (à l'ordre de l'Association Forestière de la VALLEE DE LA WEISS)

pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2025.

Le ____/____/____

Fait à _____

Signature :

Bulletin à retourner à :
Monsieur Yves LAURENT
Lieu-dit la queue de l'A
68240 FRELAND

